

CONVENTION

ENTRE

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par son Président, Monsieur Christian ASTRUC,

d'une part,

ET

La Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul RIVIERE,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Département a décidé de poursuivre son action en faveur de la promotion du territoire départemental et de ses composantes qui jouent un rôle prépondérant dans l'attractivité touristique du Tarn-et-Garonne, à travers d'une part, les actions menées par l'Agence de Développement Touristique et d'autre part, le soutien aux manifestations et événements qui participent à cette promotion ainsi qu'à la cohésion socio-culturelle des tarn-et-garonnais.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la région Occitanie et le conseil départemental ont engagé une convention partenariale dont les conditions et les orientations sont portées par le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les soutiens aux structures agricoles peuvent s'envisager sur des actions à caractère environnemental, social ou de promotion du territoire en lien avec le tourisme.

La Chambre d'Agriculture organise la manifestation « Bienvenue à la campagne » qui :

- * assure un brassage socio-culturel entre la population rurale et les citadins
- * assure une fonction pédagogique auprès des enfants et promotionnelle auprès du grand public à travers la dégustation de produits et l'exposition d'animaux,
- * fait fonction de vitrine de l'excellence des productions agricoles, base de la gastronomie du Tarn-et-Garonne,
- * propose de nombreuses animations gratuites culturelles, gastronomiques, pédagogiques (ferme pédagogique) et ludiques.

Article 1 – ENGAGEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture en tant qu'organisme collectif au service de l'ensemble des filières et des exploitations de Tarn-et-Garonne, s'engage à :

- renforcer sa fonction de vitrine du savoir-faire départemental et des composantes des terroirs locaux qui jouent un rôle prépondérant dans l'image du Tarn-et-Garonne, de sa gastronomie et de son attractivité touristique,
- conforter sa vocation pédagogique auprès des enfants et du grand public,
- harmoniser ses actions de promotion avec la politique départementale de promotion touristique du territoire,
- fournir chaque année un bilan complet de son activité et les documents comptables,
- faire état du concours financier du Département à l'occasion de la manifestation et de toutes communications publiques,

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation est évalué à 120 000 €.

Article 2 – ENGAGEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département contribue au financement de la manifestation « Bienvenue à la campagne » organisée par Chambre d'Agriculture, à concurrence de 40 000 €, en terme de soutien à la promotion du département.

Article 3 – DUREE

La présente convention est adoptée pour une durée de un an.

Article 4 – CLAUSES DE RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de la Chambre Agriculture,

Christian ASTRUC

Jean-Paul RIVIERE